

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
GUADELOUPE

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>27</b>

**Date de la convocation****22 Juillet 2020****Date d'affichage de la délibération****Adoptée par l'unanimité****Séance du 30 Juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le mercredi vingt neuf juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des fêtes, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

**Présents :**

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

M. Jean-Louis SAINSILY ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Franceline YEPONDE ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Anny GENIPA ; M. Pierre ALBINA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. José TORIBIO ; M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ;

Conseillers Municipaux.

**Représentés :** Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par M. Jean-Louis SAINSILY ;

**Absents :** M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sarah MAGALATCHOUMY ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

**DELIBERATION N°2020/07/45****PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL**

Chaque année la ville de Lamentin honore les bacheliers Lamentinois qui représentent l'avenir de la commune et de l'archipel Guadeloupéen, par le Prix du Conseil Municipal.

Afin de récompenser leurs efforts, un chèque cadeau leur sera remis comme suit :

- Sans mention et mention « Assez bien »
  - Récompense : 1 Chèque cadeau de 50€
- Mentions « Bien » et « Très bien »
  - Récompense : 1 Chèque cadeau de 200€

Vu la situation sanitaire, le Prix du Conseil municipal s'effectuera en respectant les gestes barrières. Ainsi, la remise des récompenses aura lieu en mairie selon un planning défini.

Le budget prévisionnel est le suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	
Chèques cadeaux 20 x 200 € + 130 x 50 € + 30 x 50 €	12 000 €	12 161 €
Frais de chéquier CADHOC Quantité 180	81,00 €	
Frais de présentation de services	80,00 €	
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>12 161 €</u></b>	

Le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer un budget de Douze mille cent soixante et un euros (12 161 €) pour financer l'achat des récompenses aux bacheliers de la ville.

Le conseil municipal

Considérant qu'il est important pour la collectivité de féliciter et d'honorer les bacheliers

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver l'organisation de la manifestation du « Prix du Conseil municipal » session 2020 et son budget de 12 161 €.

**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Maire,**

**Jocelyn SAPOTILLE**

